



Organisation de la Division calcul et soutien à la recherche (DCSR) du Centre informatique

La Division calcul et soutien à la recherche (DCSR) est une unité du Centre informatique (Ci) de l'UNIL. Afin de soutenir la Direction du Ci dans la gouvernance de la DCSR, deux organes sont institués – le Conseil consultatif scientifique et le Comité exécutif - avec pour mission d'assurer les développements et les besoins académiques de la communauté des chercheurs de l'UNIL.

Conseil consultatif scientifique

Missions

Le Conseil Consultatif Scientifique (ou Scientific Advisory Board, ci-après SAB) a pour mission de proposer une vision de l'informatique scientifique qui tienne compte des besoins présents, futurs et spécifiques de chaque Faculté de l'UNIL.

Il soutient la Division Calcul et Soutien à la Recherche (DCSR) du Centre informatique et pilote son évolution en lui fournissant des conseils d'orientation stratégique et un appui dans le développement à venir de la structure. En particulier, le SAB est en charge de :

- assurer conjointement à la DCSR une veille scientifique pour anticiper les besoins d'évolutions de celle-ci, afin de subvenir aux besoins futurs de la communauté scientifique;
- assurer le lien avec les Facultés pour garantir une couverture de leurs besoins;
- assurer l'accès équitable aux ressources de la DCSR;
- promouvoir la DCSR auprès des chercheurs et partenaires de l'UNIL;
- maintenir des liens avec les universités voisines et autres centres de calculs sur les problématiques liées à l'informatique scientifique (plus spécifiquement au calcul à haute performance, au stockage et aux logiciels s'y référant).

Composition

Le SAB est constitué :

- d'un représentant au maximum par Faculté;
- d'un expert externe (hors UNIL/CHUV) en HPC (high performance computing);
- du responsable de la DCSR;
- du coordinateur des plateformes de recherche de la Direction de l'UNIL.

Le Vice-recteur à la recherche et le Chef du Centre informatique sont des invités permanents du SAB. Ils reçoivent les convocations et les PV de séances.

Les représentants des Facultés sont des professeurs ou des MER de l'UNIL actifs dans des domaines de compétence essentiels à leur Faculté.

Une Faculté peut renoncer à se faire représenter ou peut se faire représenter par une autre Faculté.



Nominations

Les professeurs ou MER représentant les Facultés sont nommés par leur Décanat.

L'expert externe en HPC est nommé par la Direction sur proposition du SAB.

Le SAB choisit en son sein un président pour une période d'une année, renouvelable.

La fonction de président est assurée à tour de rôle par les représentants des Facultés.

Durée des mandats

La durée du mandat des représentants des Facultés est de trois ans, renouvelable au maximum deux fois.

La durée du mandat de l'expert externe est de 3 ans, renouvelable.

Démission

Un membre du SAB peut présenter sa démission en cours de mandat moyennant un préavis de 3 mois.

La Faculté, respectivement la Direction en ce qui concerne l'expert externe, veillera à nommer un successeur.

Révocation

La Faculté peut révoquer son représentant au SAB en tout temps. Elle veillera à nommer un successeur.

Décisions

Le SAB prend ses décisions sur les recommandations à formuler à la majorité des voix des membres présents.

En cas d'égalité la voix du président compte double.

Les invités permanents ont une voix consultative.

Les décisions et recommandations sont protocolées dans un procès-verbal.

Organisation

Le SAB se réunit à la demande de la Direction, à la demande de son Président ou à la demande de trois de ses membres, mais au moins 2 fois par an.

Le Président convoque les séances, établit l'ordre du jour et conduit les séances. Suivant les besoins, il invite des experts. Il veille également à la tenue du procès-verbal des séances.

Les invités permanents reçoivent les ordres du jour et les procès-verbaux des séances. Ils prennent en compte les recommandations du SAB et les relaient à la Direction.

Comité exécutif

Missions

Le Comité Exécutif de la Division Calcul et Soutien à la Recherche (DCSR) du Centre informatique a pour missions de :

- veiller à l'implémentation des recommandations du SAB validées par la Direction;
- veiller à l'implémentation des règles fixées par la Directive 4.5 de la Direction;
- préparer le budget de la DCSR et le proposer au Chef du Centre informatique.

Membres

Le Comité Exécutif est composé:

- du chef de la DCSR;
- du coordinateur des plateformes de la Direction de l'UNIL;
- d'un membre du Conseil Consultatif Scientifique (SAB) élu par le SAB.

Organisation

Le Comité Exécutif se réunit selon ses besoins, sans qu'une forme spéciale de convocation soit nécessaire. Il se réunit aussi sur demande du Chef du Centre informatique.

Le chef de la DCSR dirige les travaux du Comité Exécutif.

Entrée en vigueur

Le présent document a été adopté par la Direction le 9 avril 2019.